

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 27 janvier 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le DEUX FEVRIER, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

Mme Martine BERGER-SABATIER, pouvoir à M. Roger VIARSAC
M. Patrick CATHENOZ, pouvoir à M. Christian CARRERE

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Secrétaire de séance : Mme Aurélie LOUPIAS

2026-02-05 / AFFAIRES FINANCIERES
SUBVENTIONS

Subvention exceptionnelle au profit du Comité de Gestion du Centre Régional Boule Sportive et Pétanque

RAPPORTEUR : Monsieur Pascal LANTHEAUME

Une facture de 21 825,81 € TTC, émise en juillet 2024 par ENGIE, doit être réglée par le Comité de Gestion du Centre Régional Boule sportive et pétanque, et correspond aux consommations du boulodrome du 14/12/2022 au 13/07/2024.

La forte augmentation du coût de l'énergie et le changement par le Comité de Gestion du Centre Régional Boule sportive et pétanque du type d'abonnement (contrat « tarif jaune » vers un abonnement en « tarif bleu ») ont impacté le montant de la facture basé sur l'ancien tarif.

La procédure administrative de modification du compteur électrique et du contrat a pris du temps, ce qui a empêché le CGCR Boule sportive et pétanque de bénéficier du dispositif « bouclier tarifaire en électricité ».

Afin de régler cette facture, le Comité de Gestion du Centre Régional Boule sportive et pétanque s'est rapproché de la société ENGIE, puis a sollicité la Mairie.

Après concertation, un accord a été trouvé qui prévoit :

- un geste financier de 10 907,75 € TTC de la part d'ENGIE via un protocole d'accord : ce montant correspond aux aides gouvernementales.
- le versement par la Commune d'une subvention exceptionnelle de 7 000 €, afin de soutenir le CGCR Boule sportive et pétanque.

Il resterait à régler par le Comité de Gestion 3 900 € environ, ce montant équivalant à une consommation de saison d'hiver.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

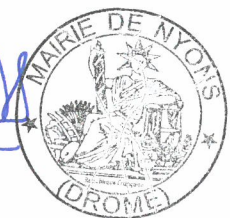
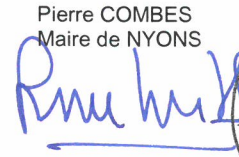
- D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle de 7 000 € au Comité de Gestion du Centre Régional Boule sportive et pétanque,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,

Aurélie LOUPIAS
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS



R